



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



NOUVEAU POSITIONNEMENT

15 octobre 2019 | CLUB SIG 25

QUELLE STRATÉGIE À METTRE EN PLACE ?

QUESTIONNEMENTS ET PISTES DE RÉFLEXION

Nouvelle organisation de l'IGN au 1^{er} janvier 2019

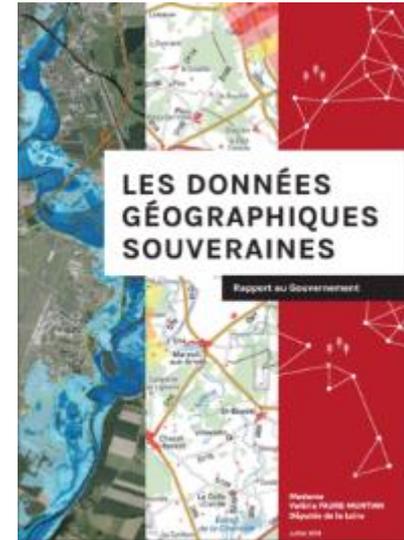
Direction Territoriale (DT) à Lyon (2 régions administratives)

- ✓ Le **délégué régional** : *Vincent LIEBARD (correspondant BFC)*
- ✓ **Département d'Appui Territorial et Animation du Collaboratif (DATAC)** :
pour l'accompagnement et le développement de la production collaborative
 - 1 responsable de département : Jean-François BURILLIER*
 - 2 ingénieurs d'étude : **Floryne ROCHE**, Nicolas PY*
 - 3 chargés d'étude : Frédéric SANCHEZ, Florence ANDRE, **Joëlle BROUSTE***
 - 2 chargés de relations territoriales : Siham LENAIRE, Guillaume BOYER*
- ✓ **Département de la Production**
dont la collectrice MAJEC du dept 25 : Grégory FRANCISCO

MISSION PARLEMENTAIRE

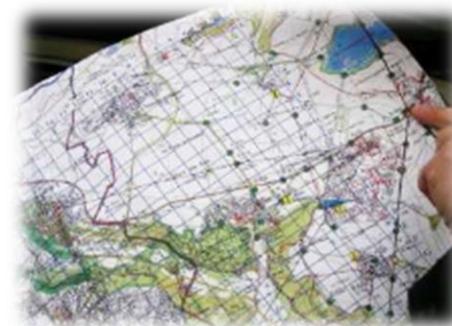
28 recommandations liées aux données géographiques et à l'IGN

- 📍 **Mandat du Premier Ministre à Valéria Faure-Muntian, Députée de la Loire en février 2018**
- 📍 Deux constats :
 - ✓ Nécessité pour l'Etat de disposer de **géodata de référence et certifiées** pour exercer ses missions
 - ✓ Nécessité d'assurer une **meilleure coordination** entre les acteurs publics producteurs de données géographiques pour leurs besoins propres
- 📍 **Cadre de la mission** : la production, l'entretien, la diffusion et la gouvernance de la donnée géographique dite « souveraine »
- 📍 Rapport remis le 20 juillet 2018 aux Secrétaires d'Etat Brune Poirson et Mounir Mahjoubi



QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE SOUVERAINE ?

- 📍 Une donnée souveraine **se définit par sa finalité**, son usage : donnée qui est indispensable à un exercice souverain des prérogatives de la puissance publique
- 📍 Les caractéristiques des données souveraines s'envisagent du point de vue de l'autorité publique :
 - ✓ Caractère **indispensable pour la prise de décision** publique
 - ✓ Données sur lesquelles l'autorité publique peut **se fonder en confiance** pour exercer ses prérogatives (données neutres/objectives, de qualité maîtrisée)
 - ✓ **Représentation officielle** du territoire dont la légitimité est reconnue par les citoyens dans ses rapports avec les services publics (données faisant autorité)
 - ✓ **Enjeu d'indépendance** pour leur approvisionnement afin de garantir l'autonomie des décisions de l'État



LES RECOMMANDATIONS

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

- ▶ **Etat : Recenser les données géographiques**
- ▶ **Etat : appui aux politiques publiques**
- ▶ **Etat : Gestion de crise => description commune**
- ▶ **Etat : faciliter l'accès aux données (point d'entrée)**
- ▶ **Etat : fédérer les producteurs de données de transports (et 3D)**
- ▶ **Collectivités : réalisation d'une orthophotographie en synergie avec les régions**
- ▶ **Géoplateforme nationale : infrastructure mutualisée**
- ▶ **Collaboratif : bases de données communes IGN**
- ▶ **Etat : CNIG - notion de gouvernance**
- ▶ **Région : Conseil de l'Information Géographique**
- ▶ **Région : IDG unique (Région-Etat)**

1. Faire réaliser et actualiser périodiquement par les administrations centrales et les établissements publics de l'État un recensement des données géographiques souveraines qu'ils produisent ou dont ils ont besoin.
2. Mobiliser les administrations impliquées dans la gestion de crise autour d'un projet de mutualisation visant à ce qu'un même objet géographique fasse l'objet d'une description commune à l'ensemble de leurs systèmes d'information.
3. Fixer dans une circulaire du Premier ministre les exigences minimales auxquelles doivent répondre les données géographiques auxquelles les administrations centrales et déconcentrées adossent leurs décisions.
4. Créer un point d'accès unique aux données et métadonnées géographiques souveraines placé sous la responsabilité de l'IGN.
5. Transférer la tenue du Géocatalogue « INSPIRE » du BRGM à l'IGN.
6. Fédérer les producteurs de données géographiques souveraines autour de projets d'équipement communs, notamment dans les domaines des données de transport ou de la réalisation d'un modèle numérique tridimensionnel à maille très fine.
7. Renforcer les synergies entre l'IGN et les collectivités territoriales dans la réalisation de la couverture orthophotographique du territoire.
8. Mettre en place une plateforme mutualisée d'information et de services géolocalisés pour la préparation et le déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
9. Créer une géoplateforme nationale des données géographiques souveraines conçue à terme comme une infrastructure mutualisée entre les différents producteurs.
10. Afin de favoriser l'adhésion des acteurs, expérimenter la constitution et l'exploitation de bases de données communes entre l'IGN et les producteurs « tiers » (collectivités notamment) à partir de l'infrastructure mutualisée.
11. Valoriser et encourager le développement d'acteurs français et européens du stockage et du calcul.
12. Faire jouer au Conseil national de l'information géographique un rôle effectif de coordination et d'animation des producteurs de données géographiques souveraines.
13. Placer le CNIG auprès du Premier ministre, faire assurer son secrétariat par la DINSIC et adapter sa composition.
14. Structurer un réseau homogène de conseils régionaux de l'information géographique.
15. Créer dans chaque région une plateforme unique d'information géographique, commune à la région et à l'État.

LES RECOMMANDATIONS (2)

- ▶ Préserver les moyens des services déconcentrés
- ▶ Positionner IGN sur l'agrégation, la certification...
- ▶ Animation de communautés de géomaticiens
- ▶ Appui technique aux politiques publiques
- ▶ **Gouvernance ouverte**
- ▶ Plan cadastral – convergence DGFIP
- ▶ Zonages réglementaires
- ▶ Adresse
- ▶ Plan de Corps de Rue Simplifié
- ▶ Principe de gratuité des données souveraines
- ▶ Modèle économique IGN
- ▶ Licence Etalab
- ▶ Gratuité à terme

16. Préserver les moyens dédiés à l'information géographique dans les services déconcentrés de l'État.
17. Repositionner l'IGN sur l'agrégation, la standardisation, la certification des données géographiques souveraines et l'accompagnement technique des producteurs.
18. Structurer et animer une communauté des géomaticiens publics favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques et développer avec eux une réflexion sur les compétences et savoir-faire spécifiques que requièrent la production et la diffusion des données géographiques souveraines.
19. Adapter la composition du conseil d'administration de l'IGN en renforçant notamment la représentation des régions. Y faire siéger le DINSIC ès-qualité.
20. Évaluer à échéance du 1^{er} trimestre 2019 les impacts techniques, organisationnels, juridiques et financiers d'un transfert des missions topographiques de la DGFIP à l'IGN et procéder au transfert avant la fin de la législature.
21. Étendre progressivement à l'ensemble des zonages réglementaires la démarche entreprise autour du Géoportail de l'Urbanisme.
22. Étudier, en concertation avec les associations représentatives des communes, l'opportunité de systématiser l'obligation de réaliser des plans d'adressage et de rendre l'adresse opposable.
23. Mandater l'IGN pour jouer un rôle plus actif dans le pilotage du déploiement du PCRS et revoir les modalités de financement du projet, soit par la création d'un fonds de mutualisation, soit par l'identification d'une enveloppe dédiée dans le cadre de la prochaine génération de CPER.
24. Poser un principe de gratuité de la mise à disposition des données géographiques souveraines.
25. Faire couvrir par la subvention pour charges de services public les dépenses de fonctionnement et de personnel consacrées par l'IGN à la production, à l'entretien, à la certification des données géographiques souveraines, ainsi qu'à l'accompagnement technique des autres acteurs de l'écosystème et à la gestion de la géoplateforme nationale.
26. Clarifier l'articulation des licences ouvertes de type Etalab avec les licences dites « contaminantes ».
27. Diffuser à terme l'ensemble des données géographiques souveraines sous licence ouverte type Etalab.
28. N'autoriser l'IGN à recourir à la licence payante qu'à titre transitoire et au plus tard jusqu'en 2022.

« 1^{er} CLUB SIG du Doubs visant à créer un réseau d'experts avec des enjeux partagés » Ch. Bouquin

PROJET D'ETABLISSEMENT

En cohérence avec le rapport parlementaire, rédaction d'un projet d'établissement pour l'IGN, basé sur 6 axes :

- ❖ 1. **être au service de l'État** (appui aux politiques publiques) ;
- ❖ 2. être **l'opérateur interministériel de référence** pour la production et la qualification de données géographiques souveraines ;
- ❖ 3. **maintenir l'écosystème de partenaires** (européens, nationaux et locaux) pour la **production** ou **l'entretien de données géographiques** ;
- ❖ 4. **porter la géo-plateforme nationale et mutualisée** dans le cadre de la transformation numérique de l'État dans le domaine de la géolocalisation;
- ❖ 5. **devenir le tiers de confiance vis-à-vis des communautés d'utilisateurs** ;
- ❖ 6. assurer un rôle de pôle scientifique et technique (expertise – innovations)

Donc une orientation :

- ▶ **vers un renforcement des partenariats pour la production et la mise à jour des données**
- ▶ **allant dans le sens de l'animation de communautés d'utilisateurs**
- ▶ **qui confirme la géo-plateforme nationale comme outil de mutualisation**

STRATÉGIE AU NIVEAU RÉGIONAL :



s'appuyer sur le dispositif IDéO BFC

Projet de convention cadre avec Territoires numériques BFC

- ✓ *Missions communes IDéO BFC / IGN : animation / thématiques, outils à mettre disposition pour effectuer des remontées et alimenter les données de référence, processus de mise à jour, ... identifier les freins (réutilisation, licence, confidentialité, outils trop complexes, doublons...)*

Pistes : *Actions de communication vers une trajectoire complémentaire (coûts évités)*

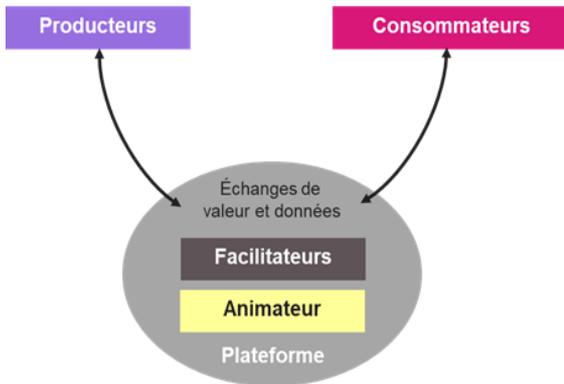
Réseaux de partenaires (du local au national) en région (clubs SIG, RGMA, Obs.)

Pistes : *Identifier qui fait quoi, favoriser les rencontres et mieux communiquer*

Valorisation les usages

Pistes : *Ateliers d'échanges, retours d'expériences, formations,..*

NOTION DE PLATEFORME D'INTERMEDIATION

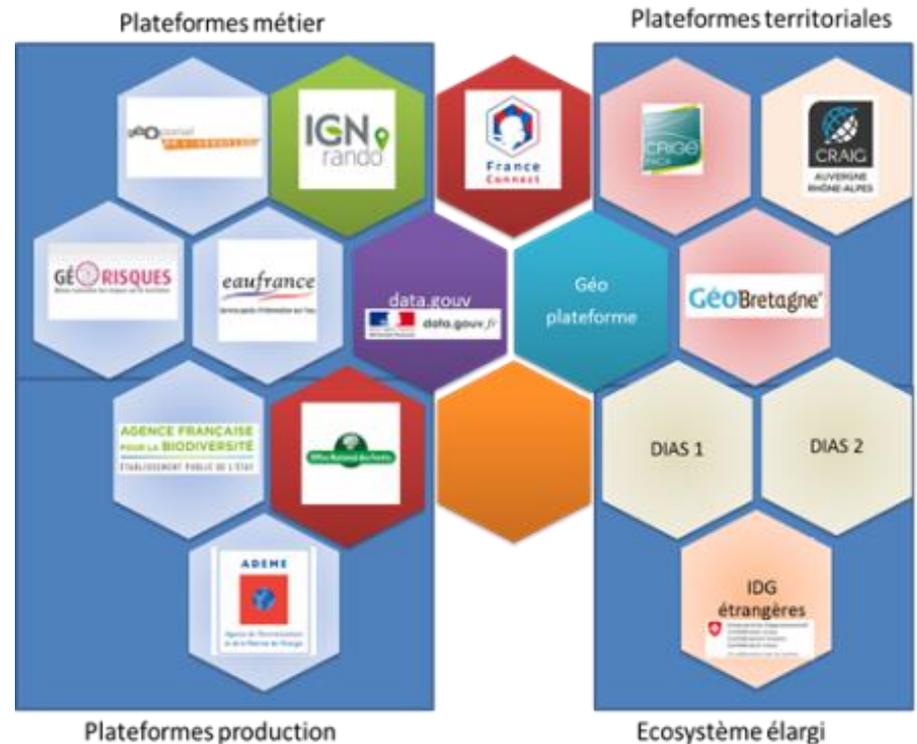


Composante géographique de l'Etat-plateforme

Une infrastructure ouverte et mutualisée

La Géoplateforme s'interface avec les ressources de l'État plateforme comme avec les autres plateformes

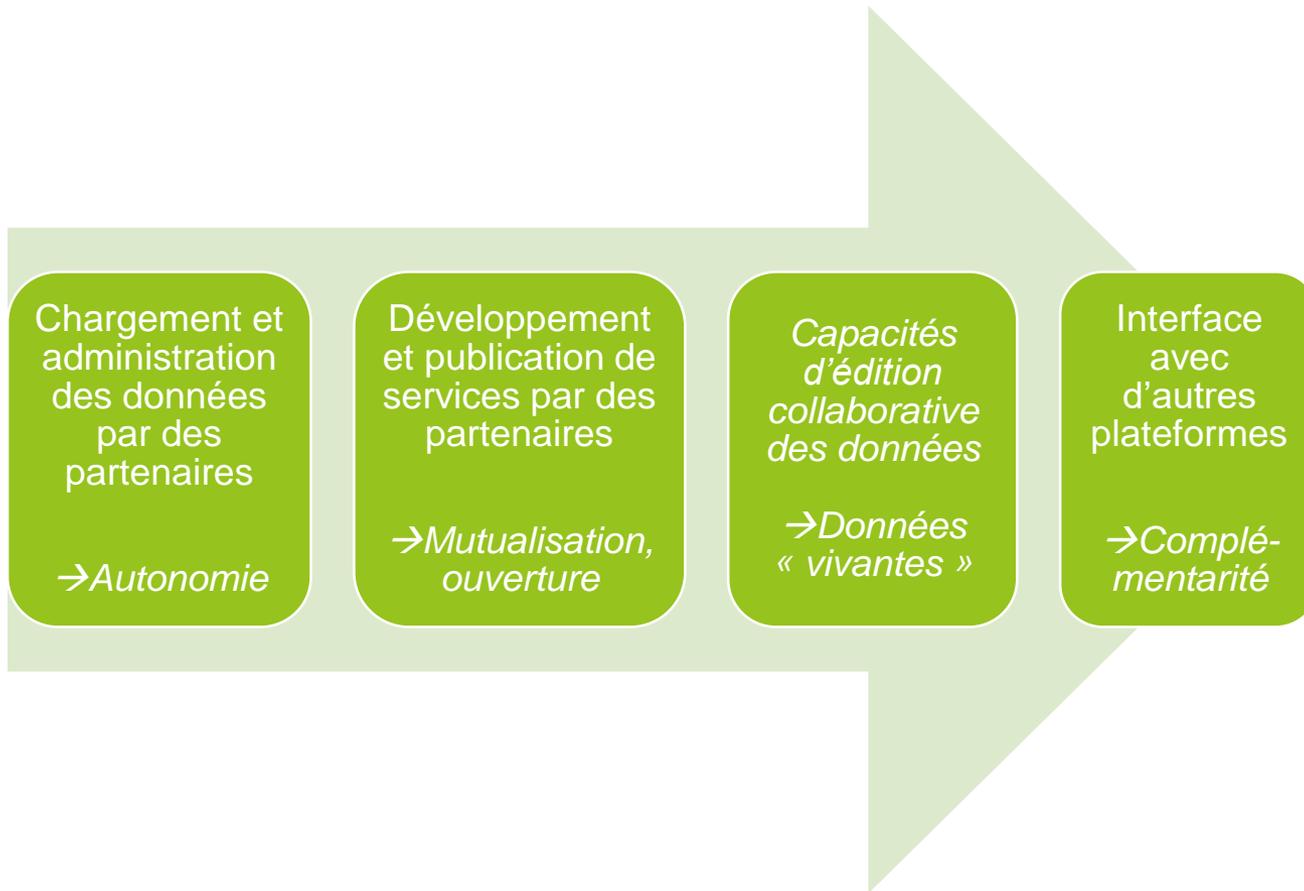
- 📍 Elle offre un socle technique commun pour fédérer les acteurs de la donnée géographique souveraine
- 📍 Elle peut être appelée par divers sites métier de façon transparente (API)
- 📍 Elle permet une mutualisation progressive, au fur et à mesure de l'intérêt suscité auprès des partenaires



DU GÉOPORTAIL À LA GÉOPLATEFORME

Mutualisation, simplification et économie pour toute la sphère publique

Geoportail



Geoplateforme

EXTRAIT DE PROJETS IGN EN COURS AU NIVEAU NATIONAL

- **Cartographie numérique pour le transport des bois (avec FCBA)** mutualiser les informations concernant la desserte pour le transport des bois ainsi que les itinéraires Bois ronds
- **BDIFF (avec DDT, SDIS, DPFM, GiP ATeGeri)** disposer d'une base nationale répertoriant les feux de forêt en France métropolitaine et DOM (974 uniqt). Les données sont à objectif statistique : date, heure d'occurrence, superficies brûlées, ...
- **Projet AMO GIP-SNE** Portail cartographique d'indicateurs de l'occupation des logements sociaux pour les professionnels (améliorer le suivi de l'occupation actuelle, identifier les besoins en nouveaux logements pour une meilleure répartition)
- **Etude NexSis** (étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une base de données navigable qui réponde aux besoins, aux usages, aux contraintes et aux exigences des pompiers pour conduire la décision d'engagement des interventions.
- **AMO DGPR (BRGM, CEREMA, DREAL, DDT)** (Valoriser les données et bases de données géomatiques réalisées et mises en œuvre au sein de l'activité prévention des risques naturels (essentiellement inondation) à la DGPR.
- **Projet ORTHO LITTORALE (CEREMA)** : produire un référentiel image du littoral à grande échelle, dans des conditions spécifiques (marée, pression atmosphérique, ...), libre de droit, accessible à tous et garantissant une véritable interface entre terre et mer.
- **Projet DSR TE (DGITM)** constituer une base de donnée nationale des transports exceptionnels afin de mieux suivre les demandes d'autorisation et d'être plus réactifs dans leur instruction
- **GPU** simplifier l'accès aux DU et aux SUP, faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme, contribuer à la mise en œuvre d'Inspire – ordonnance du 19/12/2013
- **PROJET PRSF (FNEDT)** développer un standard et des outils nationaux permettant de recueillir des Points de Rencontre des Secours en Forêt, pré-identifiés par des acteurs de terrain volontaires puis de les diffuser.